



PROTOCOLE ACCUEIL STAGIAIRES

MAISON D'ENFANTS « FOYER FAMILIAL »

HAGETMAU et DAX

Ce document est destiné aux stagiaires effectuant leur stage au sein de la Maison d'Enfants à Caractère Social quelque soit le groupe ou service d'accueil.

INTRODUCTION

La maison d'enfants est un terrain d'accueil pour des stagiaires de différentes fonctions ayant un projet de stage compatible avec nos professions ou la nature de nos missions. Cela inclus :

- Les formations socio-éducatives (Moniteur Educateur, Educateur Spécialisé, Conseillère en Economie Sociale et Familiale....) ;
- Les formations administratives et techniques (secrétaires, économat, comptable, cuisine,...) ;
- Les formations d'encadrements hiérarchiques ou techniques (Directeur, Chef de service, psychologue,...) ;
- La découverte d'un milieu professionnel ou d'une population (candidat élève éducateur, formation d'assistante maternelle,...) ;
- D'autres stagiaires au cas par cas s'ils sont compatibles avec les impératifs de sécurité et les missions de la maison d'Enfants.

La Maison d'Enfants veut être un site qualifiant pour la formation des futurs professionnels. Afin d'assurer au mieux ce rôle, nous limitons notre capacité d'accueil à un stagiaire par groupe ou service.

Les apports de la MECS :

- Du secteur de la protection de l'enfance : son fonctionnement, la population accueillie...
- Des différentes professions de la structure : rôle et spécificité de chacun
- Des réalités professionnelles (accompagnement éducatif des usagers, ...)

Les apports du stagiaire :

- Un questionnement sur les pratiques professionnelles
- Une dynamique professionnelle pour l'équipe permanente

- Un enrichissement personnel pour les jeunes accueillis
- Un soutien de fait à l'équipe ou au service

Afin d'optimiser ce temps de stage, ce document propose un cadre référentiel objectivant l'accueil, l'accompagnement et l'évaluation nécessaires à la conduite de tout acte de formation.

PROCEDURE ET ORGANISATION INTERNE POUR LA GESTION DES DEMANDES DE STAGES :

La Maison d'Enfants un site qualifiant :

Cette notion de site qualifiant suppose de notre part :

- La responsabilité et l'implication de la structure envers la formation des stagiaires (l'accueil des stagiaires est réfléchi au niveau de la structure) ;
- D'identifier notre offre de formation en référence aux domaines de compétence des métiers (nous accueillons des stagiaires qui se préparent aux mêmes métiers que les professionnels de la structure) ;
- De fournir un accueil, des conditions et les moyens nécessaires à la réalisation du stage ;
- De nommer un référent professionnel qui anime et coordonne le stage ;
- De garantir la qualité du terrain de stage du fait de l'accompagnement du stagiaire par une équipe pluri professionnelle.

Procédure d'accueil :

- 1- Les demandes de stage sont à adresser pour examen au :
 - o CDSE pour les professions socio-éducatives,
 - o Responsable administratif pour les professions administratives et techniques,
 - o Directeur pour les formations d'encadrements,
- 2- Les candidats retenus sont reçus en entretien par le cadre correspondant. Cet entretien permet de mesurer notamment la capacité du futur stagiaire à intégrer la structure au regard de sa maturité, sa motivation et ses objectifs de stage.
- 3- Le cadre informe les équipes ou le service de la demande de stage, présente le pré-projet de stage lors d'une réunion intergroupe ou de service. Au vue des éléments, l'équipe ou le service accueillant est désignée et un tuteur référent de stage est nommé par le cadre. Il est chargé plus particulièrement de l'accompagnement du stagiaire au quotidien. Ce référent professionnel aura obligatoirement un diplôme au minimum équivalent à celui préparé par le stagiaire.

- 4- Une rencontre préalable du stagiaire avant le début du stage est organisée par le cadre afin :
 - D'accueillir officiellement le stagiaire dans la structure,
 - De lui présenter le groupe ou le service où il effectuera son stage,
 - De lui remettre le règlement intérieur de l'établissement,
 - De préciser les règles à respecter. Par exemple la structure étant inscrite dans le champ de la protection de l'enfance le stagiaire, au même titre que les autres membres du personnel, est tenu à l'obligation de discrétion et de confidentialité,
 - De lui indiquer les outils mis à sa disposition : utilisation des véhicules de l'établissement, informatique, clefs,...,
 - De rencontrer le tuteur référent de stage,
 - qu'il prenne connaissance des modalités pratiques du déroulement de son stage (horaires, groupe, code d'accès aux informations du DU, organisation d'une journée type...),
 - qu'il visite l'établissement.

Le stage ne peut débuter tant que les conventions de stage tripartites ne sont pas signées à la fois par le stagiaire, le centre de formation et la structure. Elles précisent les modalités du déroulement de stage, ses objectifs, les modalités d'évaluation, le nom et qualification du référent professionnel et les modalités d'organisation et d'accompagnement.

Missions des référents professionnels :

Ils ont pour rôle de coordonner, d'informer, d'accompagner/former, d'évaluer/certifier. Ils sont garants, sur le terrain, de la continuité du processus de formation sous la responsabilité du cadre et du directeur.

- Coordonner : ils assurent la communication entre le centre de formation, les membres de l'équipe ou du service accueillant et le stagiaire. Ils identifient les informations utiles à transmettre. Ils contribuent à assurer une interaction productive entre les partenaires. Ils participent à tous les temps de rencontres programmés par le centre de formation.
- Informer : ils sont des personnes ressources pour le stagiaire. Ils lui disent où il peut trouver les informations institutionnelles nécessaires à sa formation. Ils incitent le stagiaire à repérer le travail pluridisciplinaire et à rencontrer les différents professionnels. Ils le soutiennent dans sa recherche documentaire.
- Accompagner/former : ils accompagnent le stagiaire dans l'élaboration et la conduite de son projet de stage. Ils se réfèrent régulièrement au projet de stage afin d'aider le stagiaire à atteindre ses objectifs. Ils lui permettent de repérer le contexte social, économique et législatif dans lequel s'inscrit la structure. Ils aident le stagiaire à s'engager et à rendre

compte d'une pratique professionnelle. Ils travaillent avec le stagiaire autour des écrits de formation. Pour ce faire, ils fixent un temps de travail régulier. Pour les stagiaires socio-éducatifs, ils lui donnent les moyens de découvrir et de mieux comprendre les difficultés des jeunes accueillis, les concepts qui s'y rattachent et les conduites pour les accompagner.

- Evaluer : il s'agit d'apprécier la progression du stagiaire dans le processus de professionnalisation et d'acquisition de pratiques professionnelles au sein de la Maison d'Enfants. Ainsi des évaluations régulières sont faites sous la responsabilité du référent professionnel, pour ajuster autant les attentes vis-à-vis du stagiaire que les modalités de l'accompagnement qui lui est proposé. Un bilan intermédiaire et un bilan final seront proposés par le référent professionnel, en lien avec la direction et en présence des autres membres de l'équipe ou service et du responsable de formation, s'il le souhaite. Les référents professionnels rédigent le compte-rendu des bilans en concertation avec les différents partenaires et les transmettent au cadre. Ils remettent au stagiaire un exemplaire du bilan après validation par la direction.

Les écrits décrivant la Maison d'Enfants (partie du rapport de stage,...) devront faire l'objet d'une validation par la direction. Si des notes sont à porter sur les écrits du stagiaire, la direction sera garante de cette notation.

MISSIONS DE L'EQUIPE OU DU SERVICE ACCUEILLANT :

Le stagiaire est en situation d'apprentissage et d'expérimentation du métier auquel il se prépare. Le statut de stagiaire lui étant garanti. S'il travaille auprès des jeunes c'est en présence des professionnels du groupe, ou seul mais avec un travail préalable avec un professionnel qualifié. L'ensemble de l'équipe ou du service accueillant est engagé avec le référent professionnel dans l'accompagnement du stagiaire.

L'équipe ou le service contribue à :

- Accueillir : il présente au stagiaire les professionnels de l'équipe et la structure (personnes et lieux), les usagers présents sur le groupe, le projet évolutif du groupe s'il est stagiaire socio-éducatif ;
- Partager et à interroger leur pratique.

L'équipe ou le service amène le stagiaire à

- observer en lui donnant les outils nécessaires pour cela :
- interroger l'équipe ou le service sur le contenu de son travail
- analyser et poser des hypothèses de travail
- s'impliquer dans des actions professionnelles

L'équipe se rend disponible pour :

- répondre aux interrogations du stagiaire sur les pratiques éducatives et sur les situations des jeunes
- si besoin susciter les questionnements

L'équipe favorise l'accès aux écrits et autres supports professionnels, elle lui permet de participer aux réunions hebdomadaires, synthèses, réunion PI, audiences..., Elle favorise la mise en place des rencontres avec les autres professionnels de la structure et les partenaires.

DEMANDES FAITES AUX STAGIAIRES

- Se conformer au règlement intérieur, aux objectifs de son stage et à ses horaires.
- Respecter le projet d'établissement et l'ensemble des projets et règles des groupes, des services.
- Observer, mais aussi participer à la vie de groupe, de service dans lequel il est accueilli ;
- Interroger l'équipe ou le service sur ses pratiques ;
- Faire preuve de discrétion professionnelle, respecter l'anonymat et la vie privée des jeunes dans ses écrits ;
- Evaluer son travail, sa progression, avec l'aide du référent professionnel
- Montrer les documents écrits impliquant l'institution avant de les remettre au centre de formation.

LA DOCUMENTATION MISE A DISPOSITION POUR LES STAGIAIRES

- Le projet d'établissement
- Le projet évolutif du groupe
- Le règlement de fonctionnement
- Le livret d'accueil